

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 27 mai 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/05/27-2/06

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : JAMET Claude

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire, Environnement et Agriculture
Rapporteur : DEY Jean

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

OBJET : Autorisation du Président du Conseil général à ester en justice au nom du Département de Seine-et-Marne - Contentieux dirigé contre l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2010 pris à l'occasion des travaux de recherche de gaz de schiste de la société TOREADOR.

Le Préfet de Seine-et-Marne a donné acte, par arrêté du 12 octobre 2010, à la société TOREADOR ENERGY France, de sa déclaration de travaux miniers sur le permis exclusif de recherche de Château Thierry. Le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile-de-France, l'Association de Défense de l'environnement et du patrimoine à Doue (ADEPAD PLUS) et quatre habitants de Doue ont déposé le 8 avril 2011 un recours en annulation dudit arrêté accompagné d'un référé-suspension devant le Tribunal administratif de Melun, dans le cadre de leur opposition à l'exploration et à l'exploitation de gaz de schiste en Ile-de-France.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3221-10-1,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

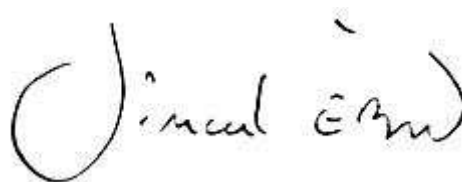
Article 1 : d'autoriser le Président du Conseil général à ester en justice au nom du Département pour obtenir l'annulation de l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2010 donnant acte à la société TOREADOR ENERGY France de sa déclaration de travaux miniers sur le permis exclusif de recherche de Château Thierry.

Article 2 : de désigner le cabinet Huglo Lepage et associés pour représenter le Département devant le Tribunal administratif de Melun.

Article 3 : d'imputer les crédits nécessaires à l'action « Conseil et affaires juridiques » de l'opération 2011 « Autres dépenses de fonctionnement ».

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ